

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Bureau : 17 janvier 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	12	0	1	4

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean-Pierre, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CAMBOU Stéphane

Absents : DOLLEY Alain, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : LENOBLE MONIQUE

FINANCES

Délibération n°03-2020 : Travaux de rénovation école de musique intercommunale – PV de mise à disposition de biens et plan de financement

Monsieur Le Président rappelle que les cours de musique dispensés par le Conservatoire intercommunal de musique et de danse (CIMD) ont lieu dans la maison des associations à Eymoutiers dont le RDC, le R+ 1 et le R +2 sont mis à notre disposition gratuitement par la commune en échange du paiement des fluides. Le bâtiment a beaucoup vieilli et nécessite une rénovation importante et une mise aux normes handicapées pour le RDC.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Ecole de musique, Monsieur Le Président propose qu'un procès verbal de mise à disposition de biens soit établi avec la commune et que la Communauté de Communes réalise les travaux.

L'enveloppe budgétaire serait la suivante :

RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT
Travaux + Imprévus	201 000 €
MOE	20 000 €
SPS	1 500 €
CT	3 000 €
Diagnostics préalables au chantier	2 000 €
Extincteurs	1 000 €
Frais de publicité	1 500 €
TOTAL	230 000 €

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
ETAT – DETR	69 000 €	30 %
ETAT – DSIL	34 500 €	15 %
DEPARTEMENT – CDDI déplafonné	57 500 €	25 %
CCPV - Autofinancement	69 000 €	30 %
TOTAL	230 000 €	100,00 %

Concernant l'aide CDDI, il est possible de demander le déplafonnement de l'aide pour que l'enveloppe globale des travaux soit prise en compte au lieu d'un plafond à 150 000 € HT.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de biens avec la commune d'Eymoutiers,
- **VALIDER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **AUTORISER** le lancement d'une consultation par procédure adaptée comme prévu à l'article L-2123-1 du code de la Commande publique pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette consultation,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat pour DETR et DSIL,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental en demandant le dé plafonnement de l'aide CDDI pour prendre en compte l'enveloppe totale des travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28/01/2020

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 29/01/2020
Publié le : 29/01/2020

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20200128-DEL-03-2020-DE
Date de télétransmission : 29/01/2020
Date de réception préfecture : 29/01/2020